

505 LH 275 / 12

6152

(1942)

A

Remboursement à l'Etat des annuités afférentes à la plus-value acquise par le Réseau A.L. de 1871 à 1919 et du remboursement des avances faites par le Trésor de 1919 à 1921.

Dépêche du MTP à la SNCF

3. 12.42

Remboursement à l'Etat des annuités afférentes à la plus-value acquise par le Réseau A.L. de 1871 à 1919 et du remboursement des avances faites par le Trésor de 1919 à 1921.

Secrétariat d'Etat  
aux Communications

-----

Direction des Chemins de fer

---

1er Bureau

-

Paris, le 3 décembre 1942

Le Ministre, Secrétaire d'Etat

à M. le Président du Conseil d'Administration  
de la S.N.C.F.

Objet: Remboursement des annuités afférentes à la plus-value  
acquise par le Réseau A.L. de 1871 à 1918 et au rembour-  
sement des avances faites par le Trésor de 1919 à 1921.

Je vous prie de vouloir bien verser à la Recette Centrale  
des Finances de la Seine le montant des annuités ci-après dues à  
l'Etat par l'ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine et échéant le  
31 décembre 1942 :

1°) annuité de 41.300.000 fr afférente à la plus-value acquise  
par le Réseau A.L. de 1871 à 1919;

2°) annuité de 13.265.814 fr afférente aux dépenses d'établisse-  
ment des exercices 1919, 1920 & 1921 couvertes par des avances  
du Trésor.

Vous recevrez à cet effet deux ordres de versement par les  
soins du service de la Comptabilité de mon Administration.

Signé: MORANNE.